

# A. D. S. E

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mairie 1, rue du Château 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Mérobert, le 14 février 2012

**Objet :** Protection de la ressource en eau : un enjeu d'avenir majeur

Mesdames, Messieurs,

.....

La question de la préservation de la ressource en eau si essentielle pour les populations, l'agriculture et les milieux naturels fait partie aujourd'hui des principales préoccupations des élus.

Notre association vous avait contacté à ce sujet lors de la grande consultation des assemblées sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Nappe de Beauce qui s'est tenue du 15/11/2010 au 15/06/2011.

964 collectivités territoriales et chambres consulaires ont répondu à l'appel de la Commission Locale de l'Eau. Ce bilan est très encourageant et prouve l'intérêt des élus sur la protection de l'eau.

Et c'est à nouveau le devenir de la Nappe phréatique de Beauce, la plus grande de France et d'Europe, véritable réservoir naturel d'eau *particulièrement vulnérable au plan hydrogéologique* qui fait l'objet de notre démarche auprès de vous au moment où la Commission Locale de l'Eau soumet à l'enquête publique le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques. Cette enquête qui se déroule du 23 janvier au 9 mars 2012 inclus est le rendez-vous à surtout ne pas manquer pour vous positionner.

Nous avons consciencieusement étudié l'ensemble des documents relatifs à ce projet de SAGE ; ce qui nous permet d'affirmer que cet outil de planification de la ressource en eau a été élaboré de manière sérieuse. Il fixe bien les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire cohérent au niveau hydrographique.

La question des pollutions d'origine agricole est très développée dans tous les documents composant le SAGE. Cependant nous avons constaté que le SAGE Nappe de Beauce prenait insuffisamment en compte le risque majeur que constituent les activités industrielles dans les secteurs où il existe une vulnérabilité hydrogéologique

de la nappe. Cette problématique devrait s'inscrire dans les SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne par l'établissement d'un état des lieux de l'ensemble des rejets industriels et la mise à disposition de moyens techniques pour les étudier. De même, nous préconisons le principe de prévention concernant les projets d'implantation d'installations industrielles et aménagements présentant le plus de risques dans les zones fragiles (y compris les centres de stockage des déchets).

De façon à anticiper par rapport à l'implantation potentielle de sites industriels et aux risques de migration des pollutions, qui y sont liés, vers la nappe, nous souhaitons que soit élaborée une carte indiquant les zonages de vulnérabilité aux plans géologique et hydrogéologique. Cette carte pourrait être intégrée au SAGE Nappe de Beauce dans sa version corrigée, à l'exemple des dispositions du SAGE Nappes Profondes de Gironde.

De plus nous pensons qu'il serait opportun d'anticiper sur l'autre risque de pollution dû aux projets d'exploitation de gaz et d'huile de schiste sur le territoire du SAGE. Le principe de fracturation hydraulique et d'injection de produits chimiques dans le sous-sol profond présente un nouveau danger pour la Nappe phréatique de Beauce. Nous préconisons l'interdiction de toute prospection et exploitation de ces hydrocarbures dits non conventionnels.

Nous nous sommes efforcés de développer ces points aux plans technique et juridique dans les documents (études du Bureau d'études Horizons et de Maître Faro, avocat) qui sont à votre disposition sur le site [www.adse-saintescobille.com](http://www.adse-saintescobille.com)

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que **le règlement du SAGE est opposable à l'administration et aux tiers**, c'est-à-dire à toute personne publique ou privée intervenant sur les milieux aquatiques. Il s'applique par conformité aux décisions individuelles et aux actes administratifs pris au titre des polices de l'eau (IOTA) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). **Nous vous informons par ailleurs que le SAGE s'impose par voie de compatibilité aux documents de planification urbaine tels que les PLU ou les SCOT.**

En plus des documents de portée juridique et technique, nous vous adressons un modèle de délibération intégrant 2 annexes qui définissent des actions concrètes. Quel que soit votre avis sur la politique de protection de la ressource en eau, telle que le SAGE la propose dans sa globalité, vous avez cependant la possibilité, si vous partagez nos préoccupations environnementales, de formuler les réserves préconisées. Si le temps ne permettait pas à votre conseil de redélibérer sur le SAGE pendant la période d'enquête publique, nous vous suggérons de transmettre à la commission d'enquête : soit l'avis précédemment émis par votre assemblée pendant la période de consultation, soit d'envoyer un courrier reprenant nos arguments actualisés (cf. notre projet de délibération) et ceux qui vous sont propres. Toutes les informations administratives relatives à cette enquête (permanence des commissaires-enquêteurs, registres...) figurent dans le dossier officiel mis à disposition du public en mairie ou sur le site

[http://www.pays-du-pithiverais.fr/page.php?lg=fr&rub=03&srub=03&ssrub=00&sssrub=&id\\_actu=0098](http://www.pays-du-pithiverais.fr/page.php?lg=fr&rub=03&srub=03&ssrub=00&sssrub=&id_actu=0098)

**Quel que soit le périmètre hydrographique auquel vous appartenez, nous vous invitons à vous positionner sur le projet de SAGE Nappe de Beauce, document essentiel pour anticiper la protection de l'eau, notre bien commun.**

Si vous le désirez, nous vous invitons à vous joindre à notre démarche : nous exprimerons officiellement nos positions devant la commission d'enquête le 9 mars à 14h à la mairie de PITHIVIERS et remettrons à cette occasion l'intégralité des études réalisées par le Bureau d'Etudes « Horizons ».

Nous vous remercions de toute l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier et vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs, .....  
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'ADSE : La Présidente,  
**Marie-Josèphe MAZURE**

Permanence :

[adse-saintescobille@neuf.fr](mailto:adse-saintescobille@neuf.fr)

Tél./Fax : 01 69 95 31 32